



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 11 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2452 du 13 juin 2025 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Congé parental pour les élus communaux ».

Madame la Ministre,

En date du 13 juin 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 21 juillet 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que (*motivation p. ex. (...) qu'il s'agit de multiples questions qui nécessitent la collecte d'éléments de réponse supplémentaires / (...) que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti / (...) que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec*).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden